

CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE

pour la commune de Coulon

ENTRE

La commune de Coulon

Représentée par son Maire Anne-Sophie GUICHET autorisée par délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2025.

Ci-après désignée par Coulon,

La Communauté d'Agglomération du Niortais

Représentée par son Président Jérôme BALOGÉ autorisé par délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2025.

Ci-après désignée par Communauté d'Agglomération du Niortais,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet du département des Deux-Sèvres, Simon FETET,

Ci-après, « l'Etat » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Elle vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville-centre et tout autre commune volontaire de l'EPCI. C'est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, patrimoine, politiques sociales...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale et dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie. Elle est par ailleurs, complétée par le dispositif Denormandie constituant un soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens des communes signataires.

La Communauté d'Agglomération du Niortais bénéficie d'une ORT d'une part via l'inscription de la Ville de Niort dans le programme « Action cœur de ville » et d'autre part de celle de Mauzé-sur-le-Mignon dans le programme « Petites villes de demain ».

Article 1 - Objet de la convention

La convention opérationnelle précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Réussite de la Transition Écologique (CRTE) de la Communauté d'Agglomération du Niortais signé le 7 octobre 2021 et son avenant signé le 2 décembre 2025 ainsi que l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

En 2023, la Commune a sollicité l'ANCT pour d'«Élaboration d'un plan guide de revitalisation adossé à une stratégie touristique » dont la restitution a été réalisée en octobre 2023 et en complément un second accompagnement pour la définition d'une stratégie touristique et de revitalisation de la commune également en 2023. Coulon a par la suite bénéficié en décembre 2023 de la labellisation « Villages d'avenir ». La commune souhaite désormais intégrer l'ORT pour bénéficier des avantages de cet outil qui lui faciliteront la mise en place des actions identifiées.

La cartographie des enjeux a été alimentée par les documents de planification existants, complétés par des données qualitatives et quantitatives et de visites de terrain.

Le diagnostic, la cartographie des enjeux et les orientations stratégiques qui en découlent s'inscrivent en cohérence avec les documents de planification existants aux différentes échelles territoriales, notamment :

- Le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvé le 10 février 2020,
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté en février 2020,
- Le PLH 2022-2027 adopté le 11 avril 2022,
- Le PLUiD à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais adopté le 8 février 2024
- Le Programme d'Intérêt Général (PIG communautaire Habitat) 2023-2028 adopté le 27 mars 2023

Sur la base d'une stratégie, l'ORT décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité de Coulon au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentour, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

La convention d'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, pour notamment :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques.
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides et accompagnements spécifiques de l'ANAH (Dispositif d'intervention immobilière et foncière (DIIF) et contrat de vente d'immeuble à rénover (VIR) tels que définis à l'article L 262-1 du Code de la Construction et de l'Habitat), et l'éligibilité au dispositif « Denormandie dans l'ancien » d'incitation à l'investissement immobilier pour la restauration de logements vides, anciens, dégradés, en centre-ville d'une ville moyenne ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multi-site ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain (L 211-4 du Code de l'urbanisme) et du droit de préemption dans les locaux artisanaux (L 214-1 du Code de l'urbanisme).

Article 2 – Les ambitions du territoire

Coulon est une commune située dans le département des Deux-Sèvres et membre de l'Agglomération du Niortais. Coulon est une composante de la strate « communes d'équilibres » du SCOT qui en compte 7 (sur 40 communes), ce qui lui confère des responsabilités en qualité de commune rayonnante et des potentiels de développement (services et commerces notamment). Elle est depuis 2015 une « Petite cité de caractère ».

La commune compte 2 275 habitants (INSEE 2022), elle est située à l'ouest du territoire de Niort Agglo, dans un environnement rural. Coulon est intégrée au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (PNR) et est limitrophe de la Vendée. La commune connaît une faible croissance démographique, gagnant 0,1% par an ces dernières années.

Sur la commune, on observe une tendance de vieillissement de la population : une augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans (+15%) et une diminution du nombre de personnes de moins de 30 ans (-2,6%).

Coulon a une économie tournée vers le tourisme et l'artisanat, néanmoins le centre-bourg comporte un certain nombre de commerces vacants. Depuis mars 2025 la commune bénéficie d'un nouveau magasin de proximité qui remplace une précédente Coop qui avait fermé.

Plus largement, on compte 182 établissements économiques à Coulon, 80% étant des établissements sans salarié, 30,5% des établissements de la commune relèvent du secteur des services. Seuls 15% des actifs occupent un emploi sur le territoire. Le taux de chômage à Coulon est de 6,6 % (2022) et le revenu médian est de 24 530€ (2020) ce qui est supérieur que la moyenne de l'agglomération.

LES SECTEURS À ENJEUX PRIORITAIRES

Gérer la cohérence des projets dans le temps en fonction des projets prioritaires

La superposition des enjeux thématiques fait ressortir quatre secteurs concentrant des enjeux :

- **Les axes routiers** que sont les RD 1 et 123
- **Le pôle sportif**, attenant au camping, aux écoles, et à l'ancienne salle des fêtes, qui doit faire l'objet d'adaptations.
- **L'entrée ouest du bourg**, secteur en mutation, réinvesti par l'activité de la laiterie, et qui offre un accès aux berges de la Sèvre Niortaise, lieu d'attachement et de festivités coulonnais. L'implantation future de la salle des fêtes de Coulon renforce la nécessité d'apaiser l'axe de la RD123 et interroge sur le lien avec les berges publiques.
- **Le cœur historique**, qui a déjà fait l'objet d'un travail de valorisation, mais qui doit aujourd'hui cultiver davantage son lien avec l'eau tout en offrant des conditions de praticité pour le quotidien.



Secteurs à enjeux prioritaires pour Coulon

Les principaux enjeux identifiés sont les suivants :

1. Anticiper l'urbanisation à venir en extension du bourg historique tout en favorisant la mutation ciblée de parcelles à enjeux en réponse aux besoins d'accueil sur la commune
2. Conforter un tissu économique local à travers le portage de projet structurant et rayonnant au profit d'une vie du quotidien pour les habitants
3. Moderniser et consolider les équipements communaux au service de la commune et son bassin de vie élargi (commune centre et pôle d'équilibre)
4. Poursuivre la valorisation de la trame des espaces publics du coeur de village en s'attachant à mettre en réseau les aménités du bourg à travers un travail sur les axes départementaux et les mobilités douces
5. Asseoir le statut de commune touristique misant sur la transition écologique à travers la valorisation du patrimoine bâti et paysager d'exception, les parcours...

Article 3 – Les orientations stratégiques

A partir de ce constat et de cette volonté, la stratégie territoriale de la commune de Coulon s'articule autour de 3 grands axes, au service d'un développement équilibré et durable du territoire :

- 1. Mieux identifier les pôles générateurs de flux dans la ville et en les reliant par des itinéraires désirables**
- 2. Conforter la fonction de centralité touristique et quotidienne**
- 3. Mobiliser le potentiel de valorisation foncière pour une optimisation des coûts et une approche réaliste et maîtrisée**

En combinant les priorités du plan guide avec celles de la stratégie touristique nous arrivons au plan d'action suivant :

- 1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l'organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg.**
 - 1.1 Réaménagement de la RD 123 et RD1 et de ses entrées
 - 1.2 Aménagement de la dent creuse de la Douve
 - 1.3 Déployer un parcours de découverte et aménager des services à destination des touristes sur la vélo Francette
 - 1.4 Soutenir les liaisons collectives et/ou douces entre Niort et Coulon

- 2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques**
 - 2.1 Une étude programmée pour des espace publics accueillants
 - 2.2 Réaménagement de la place de l'Église
 - 2.3 Mise en valeur des venelles du cœur historique
 - 2.4 Perméabilisation des espaces publics

- 3. L'HABITAT : Maîtriser la cadence des constructions neuves en périphérie du bourg en articulation avec un travail sur le centre ancien.**
 - 3.1 Valoriser la dent creuse de l'abbé de Loth
 - 3.2 Place de la pêcheoire

- 4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique**
 - 4.1 Accompagner le redéploiement du complexe d'hébergement touristique municipal
 - 4.2 Favoriser le maintien des entreprises, des offres et des services existants et accompagner la montée en gamme des propositions
 - 4.3 Asseoir l'image nature / culture de Coulon au sein de la promesse touristique globale, en partenariat avec l'OT et le PNR
 - 4.4 Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison
 - 4.5 Obtenir le label station de tourisme en partenariat avec l'OT/CAN

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à la Préfecture et la Direction Départementale des Territoires à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les actions sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 1 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'inscription formelle des actions est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe..., les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE ... pour les différentes phases du programme (définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Coulon assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentour, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune de Coulon s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention opérationnelle, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et de faire émerger d'éventuels porteurs de projets.

La commune de Coulon s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation. La commune de Coulon s'engage à la mise en œuvre des actions dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Le Département des Deux-Sèvres

Le Département des Deux-Sèvres a mis en place depuis deux décennies une politique volontariste d'aménagement du territoire en faveur des collectivités infra-départementales visant à développer l'attractivité du département et améliorer le cadre de vie des Deux-Sévriens. Il se positionne de ce fait comme un interlocuteur majeur du développement territorial.

Parallèlement, son agence technique départementale ID79 peut être sollicitée par les collectivités, en fonction de leurs besoins, au profit des projets de restructuration de leurs centre-bourgs/centres-villes et tout autre sujet nécessitant une ingénierie.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

L'ORT contribuera à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle prévisionnelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée en même temps que la convention cadre (Annexe 3)

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions *ad hoc* avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance de l’Opération de Revitalisation du Territoire de Niort Agglo

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du programme, en association étroite avec l’Etat.

Le Comité de projet est co-présidé par le maire de Coulon (ou son représentant) et le Vice-Président à l’Aménagement du Territoire de Niort Agglo. L’État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l’État » désigné par le préfet y participent nécessairement. Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés.

Le Comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l’évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d’une synthèse financière ;
- Examiner l’avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du programme en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet désigné anime un comité de pilotage composé des principaux partenaires financiers et techniques et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l’avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l’avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l’exécution ;
- Met en place les outils d’évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d’ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation de la Convention

Un tableau de bord de suivi de l’ORT est établi, régulièrement renseigné, décrivant l’avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet. Il est examiné par les services de l’Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D’autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l’ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d’évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l’objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l'organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg

Action	Objectifs	Indicateurs
1.1 Réaménagement de la RD 123 et RD1 et de ses entrées	- La réduction des vitesses de circulation - Valorisation paysagère et la mise en sécurité des voiries départementales RD1 et RD123.	Baisse de la vitesse moyenne
1.2 Aménagement de la dent creuse de la Douve	Combiné à la qualification de la rue de la Gastinerie, reliant le cœur de bourg au pôle sportif, ce programme permettrait de conforter le lien entre ces deux polarités.	- Nombre de jeux et agrès installés - Nombre de places de stationnement créés
1.3 Déployer un parcours de découverte et aménager des services à destination des touristes sur la vélo Francette	- Valoriser l'ensemble des atouts de la commune via la mise en place d'un parcours de découverte global et artistique - Créer des services et infrastructures pour accueillir les vélos, - Améliorer la signalétique vers les services d'accueil (sanitaires, points d'eau, aire de pique-nique)	- Nombre de services mis en place - Sentiment de clarté dans la signalétique
1.4 Soutenir les liaisons collectives et/ou douces entre Niort et Coulon	- Poursuivre le travail collectif sur les mobilités douces et durables dans le cadre du Schéma Cyclable Touristique en cours par la CAN - Étudier les opportunités en matière d'expérimentation autour du dernier km dans le cadre des appels à projet et dispositifs supra-territoriaux	Linéaires de liaisons créés

2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques

Action	Objectifs	Indicateurs
2.1 Une étude programmée pour des espace publics accueillants	Affiner le projet, définir une palette végétale, une série de dispositifs permettant de révéler la place de l'eau, en lien avec la mise en valeur de l'architecture du bourg.	- Lancement de l'étude - Livrables de l'étude
2.2 Réaménagement de la place de l'Église	Offrir un espace public moins minéral et plus propice aux mobilités douces	- Modification de la vitesse de circulation - Surface végétalisée
2.3 Mise en valeur des venelles du cœur historique	Plantation de frontages, signalétique piétonne pour mettre en valeur les itinéraires bis du quotidien, évitant la RD123 et reliant les habitations avec les polarités commerciales et les quais de la Sèvre.	Nombre de frontages plantés
2.4 Perméabilisation des espaces publics	Valoriser les espaces et les rendre plus résilient au changement climatique	Surface perméabilisée

3. L'HABITAT : Maîtriser la cadence des constructions neuves en périphérie du bourg en articulation avec un travail sur le centre ancien.

Action	Objectifs	Indicateurs
3.1 Valoriser la dent creuse de l'abbé de Loth	Création d'habitat en centre-bourg	Nombre d'habitat créés
3.2 Place de la pêcheoire	Valoriser l'espace public	Surface de placette créée

4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique

Action	Objectifs	Indicateurs
4.1 Accompagner le redéploiement du complexe d'hébergement touristique municipal	• Préciser les besoins du territoire en matière d'hébergement de groupe et d'hébergement de plein air • Identifier les opportunités de développement du complexe d'hébergement touristique municipal en lien avec le marché • Se positionner sur l'avenir des gîtes municipaux suppression pour augmenter la capacité du camping, rénovation des gîtes sur des propositions plus qualitatives et ciblant des marchés spécifiques	• Mise en œuvre des opportunités de développement
4.2 Favoriser le maintien des entreprises, des offres et des services existants et accompagner la montée en gamme des propositions	• Accompagner la reprise des activités emblématiques du territoire • Accompagner la montée en qualité globale de l'offre et des services • Affirmer l'importance de la Laiterie et de la Maison du Marais Poitevin dans le projet touristique de Coulon • Garantir la présence d'un bureau d'information touristique à Coulon • S'inscrire dans une politique plus globalement d'étalement de la saison	• Nombre d'activités accompagnées • Présence du Bureau d'information touristique • Etalement effectif de la saison
4.3 Asseoir l'image nature / culture de Coulon au sein de la promesse touristique globale, en partenariat avec l'OT et le PNR	• Valoriser l'ensemble des petites offres touristiques et culturelles du territoire • Diversifier l'image du territoire et s'inscrire dans une image plus durable entre nature et culture	• Nombres d'offres valorisées • Evolution du chiffre d'affaire sur les périodes creuses

	• Etaler l'économie touristique sur l'année et renforcer l'attractivité de Coulon	
4.4 Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison	• Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison • Faire venir des visiteurs et des consommateurs sur des périodes creuses • Limiter les temps festifs et événementiels sur les périodes déjà très denses • Asseoir Coulon comme polarité culturelle et touristique majeure du marais Poitevin	• Nombre de visiteurs en période creuse • Nombre de temps festifs sur les mois les plus denses
4.5 Obtenir le label station de tourisme en partenariat avec l'OT/CAN	• Obtenir une reconnaissance complémentaire, gage de qualité pour les touristes	• Obtention du label

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prend automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur de la convention est effective à la date de signature, pour une période de 5 ans à compter de celle-ci.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts. La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

L'Opération de Revitalisation du Territoire est évolutive ; le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet.

Les modifications nécessitant un avenant concernent notamment l'évolution du périmètre d'ORT, les orientations stratégiques, des modifications substantielles nécessaires (suite à des évolutions majeures sur le territoire ou une réorientation nécessaire au vu de l'évaluation annuelle). Les évolutions d'actions déjà listées (précision des contenus, des calendriers opérationnels, des financements), le passage des intentions d'actions aux actions matures, l'ajout de nouvelles actions feront l'objet de présentation et de validation en comité de projet, sans nécessité d'avenant à la convention.

Article 13 - Résiliation de la Convention

D'un commun accord entre l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Niortais et Coulon, et après avis favorable du Comité de Projet, il peut être mis fin à cette convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l’interprétation ou l’exécution de la convention, les parties s’efforceront de parvenir à un règlement à l’amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l’engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s’engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l’effet d’organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d’échec d’une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Poitiers.

Fait à Niort, le **XXX**

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Niortais Jérôme BALOGÉ	Le Maire de la commune de Coulon Anne-Sophie GUICHET
Le Préfet des Deux-Sèvres Simon FETET	

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches actions

Annexe 2 – Présentation du périmètre du secteur d'intervention de l'ORT

Annexe 3 – Maquette financière

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C__62_12_2025-DE

FICHE ACTION N° 1.1

Réaménagement de la RD 123 et RD1 et de ses entrées

Orientation stratégique	1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l'organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg
Action nom	Réaménagement de la RD 123 et RD1 et de ses entrées
Action n°	1.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Objectifs : La réduction des vitesses de circulation Valorisation paysagère et la mise en sécurité des voiries départementales RD1 et RD123. Un aménagement viaire se détournant du vocabulaire routier permettrait d'inviter à ralentir, tout en confortant les mobilités douces au quotidien et en restituant une offre de stationnement mixte entre vélos et VL.
Partenaires	CAUE Département 79
Dépenses prévisionnelles	3 000 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2026-2027-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- PLUiD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Baisse de la vitesse moyenne
Conséquence sur la fonction de centralité	Une entrée de bourg valorisée permet de renforcer le sentiment urbain et ainsi réduire la vitesse des véhicules motorisés. La facilitation des circulations des cycles concoure à l'usage de ce mode pour consommer localement.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.2

Aménagement de la dent creuse de la Douve

Orientation stratégique	1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l’organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg
Action nom	Aménagement de la dent creuse de la Douve
Action n°	1.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d’ouvrage	Commune de Coulon
Description de l’action	Combiné à la qualification de la rue de la Gastinerie, reliant le cœur de bourg au pôle sportif, ce programme permettrait de conforter le lien entre ces deux polarités.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	40 000€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de jeux et agrès installés - Nombre de places de stationnement créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cet aménagement permettra de créer un lien entre deux polarités et de renforcer les liaisons pédestres sur la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3

Déployer un parcours de découverte et aménager des services à destination des touristes sur la vélo Francette

Orientation stratégique	1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l'organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg
Action nom	Déployer un parcours de découverte et aménager des services à destination des touristes sur la vélo Francette
Action n°	1.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	- Valoriser l'ensemble des atouts de la commune via la mise en place d'un parcours de découverte global et artistique - Créer des services et infrastructures pour accueillir les vélos, - Améliorer la signalétique vers les services d'accueil (sanitaires, points d'eau, aire de pique-nique)
Partenaires	Réseau Petite Cité de Caractère Association du centre social sur le volet valorisation du patrimoine Niort Agglo en lien avec le programme ADEME « Développer le vélotourisme » PNR du Marais Poitevin et office de tourisme Niort Marais Poitevin
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de services mis en place - Sentiment de clarté dans la signalétique
Conséquence sur la fonction de centralité	Ces services à disposition des touristes peuvent être attractifs pour les habitants de la commune et des alentours.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.4

Soutenir les liaisons collectives et/ou douces entre Niort et Coulon

Orientation stratégique	1. LES MOBILITÉS : Agir en faveur des mobilités douces par la rationalisation et l'organisation de la place de la voiture, en questionnant la trame des espaces publics du cœur de bourg
Action nom	Soutenir les liaisons collectives et/ou douces entre Niort et Coulon
Action n°	1.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	- Poursuivre le travail collectif sur les mobilités douces et durables dans le cadre du Schéma Cyclable Touristique en cours par la CAN - Étudier les opportunités en matière d'expérimentation autour du dernier km dans le cadre des appels à projet et dispositifs supra-territoriaux
Partenaires	Niort Agglo
Dépenses prévisionnelles	En cours d'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2025-2029
Lien autres programmes et contrats territorialisés	- Schéma Cyclable Touristique - Schéma directeur Cyclable - PLUiD
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaires de liaisons créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Un pôle de service relié à la ville centre de l'Agglo par voie cyclable renforce son attractivité pour de futurs habitants.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.1

Une étude programmée pour des espace publics accueillants

Orientation stratégique	2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques
Action nom	Une étude programmée pour des espace publics accueillants
Action n°	2.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Affiner le projet, définir une palette végétale, une série de dispositifs permettant de révéler la place de l'eau, en lien avec la mise en valeur de l'architecture du bourg. Une étude programmatique menée par un cabinet de paysage permettrait d'affiner le projet, définir une palette végétale, une série de dispositifs permettant de révéler la place de l'eau, en lien avec la mise en valeur de l'architecture du bourg.
Partenaires	Parc Naturel du Marais Poitevin
Dépenses prévisionnelles	40 000€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - Livrables de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur du centre-bourg est essentielle pour renforcer son attractivité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.2

Réaménagement de la place de l'Église

Orientation stratégique	2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques
Action nom	Réaménagement de la place de l'Église
Action n°	2.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Actualisation de l'aménagement en retirant la fontaine Renforcer le lien entre l'espace public et le square Nivellement de la chaussée et passage en zone 20 Végétalisation du pourtour de l'église
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	198 320€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Modification de la vitesse de circulation • Surface végétalisée
Conséquence sur la fonction de centralité	Les abords de l'Église sont centraux dans la commune, leur réaménagement est quelque chose qui sera perçu par tous les visiteurs. Cela contribue à l'image positive.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.3

Mise en valeur des venelles du cœur historique

Orientation stratégique	2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques
Action nom	Mise en valeur des venelles du cœur historique
Action n°	2.3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Plantation de frontages, signalétique piétonne pour mettre en valeur les itinéraires bis du quotidien, évitant la RD123 et reliant les habitations avec les polarités commerciales et les quais de la Sèvre.
Partenaires	Parc Naturel du Marais Poitevin
Dépenses prévisionnelles	190 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026-2027-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de frontages plantés
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur des venelles participe à l'attractivité du cœur de bourg de Coulon.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.4

Perméabilisation des espaces publics

Orientation stratégique	2. PAYSAGES, PATRIMOINE, RÉSILIENCE : Cultiver le lien avec l'eau et les berges pour valoriser le bâti, les espaces du bourg et de nouvelles pratiques
Action nom	Perméabilisation des espaces publics
Action n°	2.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Valoriser les espaces et les rendre plus résilient au changement climatique En lien avec le complexe sportif, les abords de l'école offrent divers usages du quotidien : stationnement, chemin de l'école, dépôt d'ordures ménagères ...
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	220 671€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2027-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface perméabilisée
Conséquence sur la fonction de centralité	La valorisation des espaces publics du centre bourg participe à l'attractivité vers la commune.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1

Valoriser la dent creuse de l'abbé de Loth

Orientation stratégique	3. L'HABITAT : Maîtriser la cadence des constructions neuves en périphérie du bourg en articulation avec un travail sur le centre ancien.
Action nom	Valoriser la dent creuse de l'abbé de Loth
Action n°	3.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Création d'habitat en centre-bourg
Partenaires	Opérateur privé
Dépenses prévisionnelles	122 000€HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2027-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre d'habitat créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Création de logements en cœur du centre-bourg.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.2

Place de la pêcheoire

Orientation stratégique	3. L'HABITAT : Maîtriser la cadence des constructions neuves en périphérie du bourg en articulation avec un travail sur le centre ancien.
Action nom	Place de la pêcheoire
Action n°	3.12
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Valoriser l'espace public Le 11 place de la Pêcheoire est en état de dégradation manifeste, face à une des dernières placettes du bourg qui n'a pas fait l'objet d'un projet de valorisation. La réhabilitation du 11 rue de la Pêcheoire permettrait d'offrir un T3 en rdc et un T4 avec extérieurs en cœur de bourg.
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Bilan - 58 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2027-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Surface de placette créée
Conséquence sur la fonction de centralité	Création de logements en cœur du centre-bourg.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.1

Accompagner le redéploiement du complexe d'hébergement touristique municipal

Orientation stratégique	4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique
Action nom	Accompagner le redéploiement du complexe d'hébergement touristique municipal
Action n°	4.1
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	- Préciser les besoins du territoire en matière d'hébergement de groupe et d'hébergement de plein air - Identifier les opportunités de développement du complexe d'hébergement touristique municipal en lien avec le marché - Se positionner sur l'avenir des gîtes municipaux suppression pour augmenter la capacité du camping, rénovation des gîtes sur des propositions plus qualitatives et ciblant des marchés spécifiques
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026-2028
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en œuvre des opportunités de développement
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2

Favoriser le maintien des entreprises, des offres et des services existants et accompagner la montée en gamme des propositions

Orientation stratégique	4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique
Action nom	Favoriser le maintien des entreprises, des offres et des services existants et accompagner la montée en gamme des propositions
Action n°	4.2
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	- Accompagner la reprise des activités emblématiques du territoire - Accompagner la montée en qualité globale de l'offre et des services - Affirmer l'importance de la Laiterie et de la Maison du Marais Poitevin dans le projet touristique de Coulon - Garantir la présence d'un bureau d'information touristique à Coulon - S'inscrire dans une politique plus globalement d'étalement de la saison
Partenaires	Niort Agglo Office de tourisme PNR
Dépenses prévisionnelles	Communication 2000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Dès 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'activités accompagnées - Présence du Bureau d'information touristique - Etalement effectif de la saison
Conséquence sur la fonction de centralité	Les activités économiques à destination des touristes sont aussi utiles aux habitants de la commune et des alentours.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3

Asseoir l'image nature / culture de Coulon au sein de la promesse touristique globale, en partenariat avec l'OT et le PNR

Orientation stratégique	4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique
Action nom	Asseoir l'image nature / culture de Coulon au sein de la promesse touristique globale, en partenariat avec l'OT et le PNR
Action n°	4.3
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	• Valoriser l'ensemble des petites offres touristiques et culturelles du territoire • Diversifier l'image du territoire et s'inscrire dans une image plus durable entre nature et culture • Etaler l'économie touristique sur l'année et renforcer l'attractivité de Coulon
Partenaires	Niort Agglo Office de tourisme
Dépenses prévisionnelles	Communication 2000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Dès 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Nombres d'offres valorisées • Evolution du chiffre d'affaire sur les périodes creuses
Conséquence sur la fonction de centralité	Les offres touristiques hors saison bénéficient aux habitants de la commune et des alentours, renforcement le rôle de centralité de Coulon.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.4

Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison

Orientation stratégique	4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique
Action nom	Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison
Action n°	4.4
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	- Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison - Faire venir des visiteurs et des consommateurs sur des périodes creuses - Limiter les temps festifs et événementiels sur les périodes déjà très denses - Asseoir Coulon comme polarité culturelle et touristique majeure du marais Poitevin
Partenaires	PNR du marais Poitevin CAN et Office de tourisme Associations culturelles, sportives et organisateurs d'événements
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	Dès 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de visiteurs en période creuse - Nombre de temps festifs sur les mois les plus denses
Conséquence sur la fonction de centralité	Une offre événementielle renforcée bénéficie également aux habitants des communes alentours.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.5

Obtenir le label station de tourisme en partenariat avec l'OT/CAN

Orientation stratégique	4. LE TOURISME : Valoriser l'ensemble des offres touristiques et culturelles du territoire tout en accompagnant la montée en gamme et renforcer l'hébergement touristique
Action nom	Obtenir le label station de tourisme en partenariat avec l'OT/CAN
Action n°	4.5
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Commune de Coulon
Description de l'action	Obtenir une reconnaissance complémentaire, gage de qualité pour les touristes
Partenaires	Office de tourisme
Dépenses prévisionnelles	/
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Obtention du label
Conséquence sur la fonction de centralité	Une reconnaissance qui participe à la renommée de la commune pour les visiteurs.
Annexes	

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C__62_12_2025-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 079-200041317-20251215-C_62_12_2025-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le



ID : 079-200041317-20251215-C__62_12_2025-DE

MAQUETTE FINANCIERE PLURIANNUELLE PREVISIONNELLE RELATIVE A LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE POUR LA COMMUNE DE COULON

Action	Maître d'ouvrage (MO)		Montant 2026	Montant 2027	Montant 2028	Montant 2029	Montant 2030	TOTAL
1.1 Réaménagement de la RD 123 et RD1 et de ses entrées	Commune de Coulon	Estimation	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	3 000 000
1.2 Aménagement de la dent creuse de la Douve	Commune de Coulon	Estimation	40 000	-	-	-	-	40 000
1.3 Déployer un parcours de découverte et aménager des services à destination des touristes sur la vélo Francette	Commune de Coulon	Estimation	5 000	5 000	-	-	-	10 000
1.4 Soutenir les liaisons collectives et/ou douces entre Niort et Coulon	Commune de Coulon	Estimation	-	-	-	-	-	-
2.1 Une étude programmée pour des espace publics accueillants	Commune de Coulon	Estimation	40 000	-	-	-	-	40 000
2.2 Réaménagement de la place de l'Église	Commune de Coulon	Estimation	-	198 320	-	-	-	198 320
2.3 Mise en valeur des venelles du cœur historique	Commune de Coulon	Estimation	49 163	53 625	48 750	-	-	151 538
2.4 Perméabilisation des espaces publics	Commune de Coulon	Estimation	-	110 000	110 671	-	-	220 671
3.1 Valoriser la dent creuse de l'abbé de Loth	Commune de Coulon	Estimation	-	22 000	100 000	-	-	122 000
3.2 Place de la pêcheoire	Commune de Coulon	Estimation	-	-	58 000	-	-	58 000
4.1 Accompagner le redéploiement du complexe d'hébergement touristique municipal	Commune de Coulon	Estimation	-	-	-	-	-	-
4.2 Favoriser le maintien des entreprises, des offres et des services existants et accompagner la montée en gamme des propositions	Commune de Coulon	Estimation	2 000	-	-	-	-	2 000
4.3 Asseoir l'image nature / culture de Coulon au sein de la promesse touristique globale, en partenariat avec l'OT et le PNR	Commune de Coulon	Estimation	2 000	-	-	-	-	2 000
4.4 Capitaliser sur l'événementiel pour dynamiser les creux de saison	Commune de Coulon	Estimation	-	-	-	-	-	-
4.5 Obtenir le label station de tourisme en partenariat avec l'OT/CAN	Commune de Coulon	Estimation	-	-	-	-	-	-